

INFORMATIONS AUX FAMILLES DES ELEVES INTERNES

Les modifications de qualité (externe, demi-pensionnaire, interne) ne peuvent s'effectuer qu'après un **courrier des parents adressé au chef d'établissement**.

Le lycée, disposant d'un système de contrôle d'accès au restaurant scolaire, utilise des cartes à puce qui sont nécessaires pour obtenir un plateau à l'entrée du self. La première carte est gratuite. **En cas de perte la carte sera facturée 6 €.**

- Vous êtes **élève de seconde** :

La distribution des cartes pour les élèves de seconde aura lieu par classe à partir dès la rentrée.

- Vous êtes **nouvel élève de 1ère et Terminale** et vous n'avez pas de carte de self :

Présentez-vous au service de l'intendance dès l'inscription. Une carte est nécessaire pour obtenir un plateau à l'entrée du self. La première carte est gratuite. **En cas de perte la carte sera facturée 6 €.**

Pour le paiement de l'internat la somme est à verser soit :

- **par prélèvements automatiques uniquement si vous n'avez pas droit à la bourse du lycée** effectués par le lycée du Bois d'Amour selon l'échéancier ci-joint. La demande est à faire en complétant le MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA ci-joint.

- **par télépaiement** via l'application « ENT LOL » Menu : Scolarité Services / Paiement en ligne des factures

- **par chèque bancaire** établi à l'ordre de : AGENT COMPTABLE LYCEE DU BOIS D'AMOUR

Pour un paiement en plusieurs fois : adresser avec le 1^{er} chèque un courrier précisant les dates auxquelles vous effectuerez les autres paiements sachant que la totalité de l'internat doit être réglé avant la fin du trimestre car les relances sont automatisées.

- **en espèces** à la caisse de l'agence comptable - LYCEE DU BOIS D'AMOUR

- **par virement** au compte de l'établissement - LYCEE DU BOIS D'AMOUR

Mention du virement : **NOM PRENOM DE L'ELEVE**

IBAN : FR76 1007 1860 0000 0010 0314 260 BIC : TRPUFRP1

En cas de difficultés financières, une aide du fonds social peut être demandée par les familles, dossier disponible au service de l'Intendance.

TARIFS :

Les tarifs sont fixés par la Région Nouvelle Aquitaine.

FORFAIT DE L'ANNEE 2022 : Internat = 1354.00 €

REGIMES	PERIODE	PERIODE	PERIODE
	Sept/décembre	Janvier/mars	Avril/juin
INTERNAT	564.17 €	451.33 €	338.50 €